



'LES CASERNES - NAMUR'

REVITALISATION URBAINE

TEXTE : THIERRY LAFFINEUR/EGLANTINE DUBRULLE - PHOTOS : L. VIATOUR

Programme soutenu par la Ville de Namur et porté par 3 opérateurs (Thomas & Piron Bâtiment, AG Real Estate et la Régie des Bâtiments), la requalification du Quartier des Casernes à Namur a pour objectif de créer un nouvel îlot multifonctionnel (logements, bureaux, services, commerces, etc.) articulé autour d'un parc. Illustration du principe de « reconstruction de la ville sur la ville », ce développement pose naturellement la question du comment (partis urbanistique et architectural) et de son impact socio-économique à moyen et long termes.

UN PROJET POUR LA VILLE ET SES HABITANTS

La requalification du site des Casernes s'inscrit dans une perspective de reconstruire la ville sur la ville. Sur quelle vision et quelle ambition politique l'appuyez-vous ?

M. Prévot : Il existe une condition préalable à la réussite d'un tel projet : faire reposer toute décision sur un dialogue - essentiellement avec les citoyens - et sur des partenariats entre acteurs privés et opérateurs

publics. Ce n'est que dans ce schéma que l'ambition de créer un quartier mixte - intégré au tissu urbain et conservant une trace patrimoniale de l'ancienne caserne militaire - pourra être réalisée et partagée par tous. Cela posé, la réflexion fondamentale qui sous-tend le développement du site des Casernes est de revitaliser un quartier entier (un morceau de ville) et de l'adapter aux modes de vie et de travail actuels.

La vue globale du site - (superficie 4,19

Pour y répondre, les différents acteurs se sont rassemblés à l'invitation de Thomas & Piron Bâtiment, en leur nouveau siège social à Wierde sur les hauteurs de Namur. Dans ces nouveaux bureaux à énergie positive récemment inaugurés, la présente Table Ronde a réuni :

Maxime Prévot - Bourgmestre de Namur / **Laurent Vrijdaghs** - Administrateur Général - Régie des Bâtiments / **Aubry Lefèbvre** - Administrateur délégué - Thomas & Piron Bâtiment / **Aurel Gavriloaia** - Head of Office Development - AG Real Estate / **Vanessa Issi** - Directrice Commerciale - AG Real Estate et **Luigi Bellello** - Architecte et Partenaire DDS+

ha) - pointe les 3 éléments essentiels qui le structureront :

- Un nouveau Palais de Justice - sa construction désormais entérinée relève de la Régie des Bâtiments (livraison prévue début 2023);
- Un quartier multifonctionnel 'Cœur de Ville' : développé par la société 'Cœur de Ville' et construit par Thomas & Piron Bâtiment (livraison 2022). Outre un parc dont question ci-après, ce développement multifonctionnel (1,19 ha) répond notamment à trois objectifs majeurs de la Ville :

- Accueillir le musée africain (présent sur le site) dans de meilleures conditions.

- Conserver une trace 'historique' du quartier (patrimoine).

- Greffer sur cet ensemble une nouvelle et grande bibliothèque municipale.

Témoin de l'histoire de Namur au 19^e siècle, l'ancien corps de garde (lieu d'entrée historique des Casernes) est conservé et réinterprété. À la fois porte d'entrée du quartier et lieu de passage vers le parc, il devient également le lieu d'hébergement du musée et de la bibliothèque.

- Un développement mixte AGRE ; développé sur l'îlot 'Trois tours Finances' et piloté par AG Real Estate il se développera sur 1,7 ha. Les travaux seront entamés après 2022. Ce développement s'intégrera au projet de revitalisation globale du site en synergie avec le développement 'Cœur de Ville'.

Un parc comme moteur !

Parallèlement, les différentes interpellations citoyennes quant à la disparition d'espaces verts existants (Square Leopold à proximité de la Gare) ont incité l'ancien Echevin de la Régie Foncière - Arnaud Gavroy - à imposer, dans le cahier des charges, la création d'un parc alternatif mieux agencé, plus qualitatif et plus grand. La décision d'implanter ce nouveau parc de pleine terre sur le site des Casernes a été le moteur du projet de revitalisation de l'ensemble du site.

A terme, les 2 développements 'Cœur de Ville' et 'AGRE' mettront sur le marché environ 300 logements permettant d'accueillir +/- 700 'nouveaux' habitants. C'est un facteur de dynamisation de la Ville – aussi Capitale de la Région wallonne»



Les acteurs de cette table-ronde, réunis dans l'Atrium, centre névralgique des bureaux de Thomas & Piron Bâtiment.



Maxime Prévot
Bourgmestre de Namur



Aubry Lefebvre
*Administrateur délégué
Thomas & Piron Bâtiment*



Laurent Vrijdaghs
*Administrateur Général
Régie des Bâtiments*



Vanessa Issi
*Directrice Commerciale
AG Real Estate*



Aurel Gavriloaia
*Head of Office Development
AG Real Estate*



Luigi Bellello
*Architecte et Partenaire
DDS+*





«CŒUR DE VILLE»: INNOVANT, DURABLE ET UNIQUE

Retenu à l'issue d'un concours basé sur un Partenariat Public Privé avec la Régie Foncière de la Ville de Namur (cette dernière finance le musée et la bibliothèque), 'Cœur de Ville' réalise la promotion immobilière de 140 logements, de bureaux, d'une halle maraîchère favorisant les circuits courts, d'une brasserie et d'un parking rotatif (avec Interparking).

L'ensemble comporte plusieurs éléments distinctifs en matière d'innovation et de développement durable. A ce titre **A. Lefèbvre** énumère :

- La création d'espaces de vie autour des différentes fonctions (activités économique, culturelle et récréative);
- La mise en œuvre de conditions de durabilité (PEB de classe A, voitures partagées, mobilité douce et parking vélos, récupération des eaux de pluie, biodiversité dans le parc, agriculture urbaine, etc.);
- L'intégration du genre dans l'aménagement du parc et la sécurisation de l'espace public (éclairage, mobilier, toilettes publiques, fontaines d'eau);
- L'aménagement de jeux d'eau.»

Par ailleurs, **L. Bellello** explique : « Des collaborations telles celles établies avec le bureau paysagiste EOLE (concept d'espace public orienté biodiversité), ou avec l'asbl GARANCE (concept d'espace public généré, sécurisé et accessible à tous) permettent d'aller 'plus loin' en matière d'innovation et de développement durable.

En outre, en tant qu'architecte commun aux 2 projets «Cœur de ville» et «AGRE/Trois Tours Finances», DDS+ détient une vision d'ensemble du site, garantie de cohérence urbaine et architecturale d'un quartier exem-

plaire (et donc évolutif) en termes d'espaces de vie, de travail et d'échanges pour le plus grand nombre. »

Un quartier intégré est un quartier qui garde la trace du patrimoine

Parce que les indices du passé, inscrits dans la mémoire collective, ont une fonction fédératrice, conserver la trace du patrimoine contribue à son intégration dans la ville et à son appropriation par les habitants.

Pour **A. Lefèbvre** : « C'est dans cet esprit que nous avons décidé de maintenir et réinterpréter/moderniser l'ancien corps de garde redevenu une porte d'entrée vers le musée, la bibliothèque, le parc et les autres facilités accessibles à tous. Il en va de même pour une partie du mur d'enceinte conservée mais ouverte, côté halle. »

Un patrimoine rural et agricole, marqueur génétique de la Ville

Qualifiée de 'vraie ville à la campagne', Namur possède un patrimoine rural et agricole. Cette spécificité - rappelée par **M. Prévot** - se traduit dans la composante agriculture urbaine du développement. Elle se matérialise par des espaces verts en pleine terre et en toiture (potagers collectifs, apiculture, etc.) destinés à un circuit court local. La halle maraîchère et la brasserie présentes sur le site font naturellement partie de ce circuit.

Un quartier 'ouvert' est un système perméable au tissu environnant

Répondre aux besoins multiples de la ville relève d'un assemblage de fonctions d'intérêt public :

- intrinsèques au site : le musée, la bibliothèque municipale, le parking et le parc publics;
 - extrinsèques au site : le conservatoire, l'école.
- Rendre cet assemblage cohérent et dynamique requiert un aménagement des circu-

lations : elles liaisonnent les différents pôles urbains. (voir infra : la rue des Ecoliers).

Toutefois ces deux facteurs sont insuffisants dès lors que le programme se veut un 'laboratoire' pour une ville innovante et durable, ouvert au plus grand nombre, c'est-à-dire capable d'inclure la notion de partage d'expérience et de communauté.

LE PARTAGE EST DANS LE POTAGER ...

« Comme le remarque **A. Gavrilova** : « Cette réflexion suppose une double question : Comment les gens vivent-ils la ville ? Que pouvons-nous inventer pour faire fonctionner le partage ? Une partie des réponses apportées s'appuie sur la composante agriculture urbaine. Même si ce phénomène fait aujourd'hui l'objet d'une certaine méfiance (e.a. au regard des coûts de production et donc de la rentabilité du modèle, il s'agira, d'une part, de créer des potagers urbains partagés (implantation de 2 parcelles en pleine terre) et, d'autre part, de l'installation de jardins et de ruches (sur les toits des bureaux). A la dimension sociétale (lieux d'échanges) cette approche ajoute une dimension pédagogique.

Dans le cas présent cette dernière se traduit, entre autres, par l'accueil 'de classes de formation à la permaculture' (*)»

LE PARTAGE EST DANS LE POTAGER...

Réflexion complétée par **M. Prévot** pour qui « Cette approche s'intègre à la démarche globale de la Ville de créer un Conseil agro-alimentaire. Son objet est de valoriser nos productions locales pour les besoins alimentaires de la population tout en étant dans la réflexion de vrais circuits courts. »

... et la mixité dans les typologies !

Si la mixité fonctionnelle (logements, bureaux, services, commerces, etc.), les circulations 'douces' et les espaces 'verts' tissent la trame du programme, elle ne peut évidemment se départir d'une variété de logements (typologies), condition favorable à une mixité intergénérationnelle.

Ce que souligne **L. Bellello** : « Dans le projet Cœur de Ville de Thomas & Piron Bâtiment, la plupart des logements situés au-dessus de la halle maraîchère sont des appartements (essentiellement des 2 chambres et des studios) modulables afin de répondre aux besoins évolutifs des occupants. Ils s'adressent donc autant à une population de jeunes, d'étudiants que de seniors. »

Quant aux modes d'occupation (acquisitif/locatif) **M. Prévot** précise que : « Sur le site AGRE/Trois Tours Finances, la Ville prévoit d'imposer des engagements avec des AIS (Agence Immobilière Sociale) pour une partie des logements et ainsi permettre une mixité locative élargie. »



DES LIEUX, DES LIENS,...

Pour que naisse la dynamique sociétale, le nouveau quartier du projet Cœur de Ville de Thomas & Piron Bâtiment fait appel à plusieurs substrats.

- Le bâtiment d'angle face au Palais de justice : lieu multifonctionnel (logements, bureaux, brasserie) et lien multiple avec les fonctions alentours.
- La nouvelle bibliothèque municipale : lieu communautaire dans lequel la lecture retrouve sa place.
- La passerelle - face au parc : Elle relie la bibliothèque à la brasserie et est aussi un lieu (espace événementiel, terrasse, etc.)
- Les potagers collectifs : Lieu de partage au sein du quartier et au-delà (Ville).
- Le parc public : Lieu de vie, de pause, de passage, de rencontres et lien entre les fonctions du quartier.

... ET DES DIALOGUES

Première clef de voûte de la réussite du projet, le dialogue déjà évoqué se retrouve à chaque niveau du développement :

- En amont, la décision d'instituer un dialogue structurel entre la Ville et les 3 acteurs du projet fonde la stratégie politique, architecturale, économique et sociale. Ce qu'explique **M. Prévot** : « Alors qu'on parle habituellement de PPP, nous sommes est ici dans un « PPPP » (quadruple partenariat) : deux partenaires publics (ville de Namur et Régie des bâtiments) et deux partenaires privés (Thomas & Piron Bâtiment et AGRE). »

Parallèlement, des rencontres publiques réunissant toutes les parties et un médiateur ont permis de faire circuler l'information entre les techniciens du projet et les citoyens. Pour **V. Issi**, « Cette initiative de la Ville est particulièrement appréciée lors des sessions de concertation. Elle permet de faire le lien technique, humain et social entre toutes les parties. Elle contribue efficacement au dialogue entre les concepteurs et les utilisateurs en adressant les questions aux bons interlocuteurs techniques... et accessoirement en traduisant leurs réponses en termes simples ! »



Efficacité d'une démarche désormais systématisée telle que l'explique **M. Prévot** « Si nous avons organisé plusieurs rencontres publiques pour le parc et les différentes 'pièces du puzzle' des Casernes, au moment opportun pour chaque partie, nous avons aussi pris le pli de convoquer – tous les 6 mois - une grande réunion publique à destination de la population. Cela permet d'impliquer les citoyens dans la vie de la cité en partageant l'état d'avancement de l'ensemble des chantiers de la Ville. »

- En aval, l'appropriation durable du quartier par ses habitants repose sur une multiplicité de dialogues entre les composantes du programme :
 - Un dialogue entre les fonctions (la passerelle citée précédemment en est un exemple)
 - Un dialogue entre espaces publics/commons et espaces privés
 - Un dialogue entre bâti et nature (parc, jardins, potagers collectifs, ruches)
 - Un dialogue entre quartier et Ville : ce dialogue prend corps non seulement à travers les vues offertes depuis les fonctions (logements, bibliothèque, etc.) mais aussi à travers les lieux de flux. Élément clé d'appropriation du quartier par la ville, la rue traversante, actuellement empruntée chaque jour par les écoliers, sera conservée et logiquement baptisée « Rue des Ecoliers ».
 - Un dialogue entre passé, présent et futur (porche d'entrée historique des Casernes et nouvelles fonctions du quartier).

« Autre élément non négligeable dans une perspective de mobilité douce : Le RAVel ». Ce que rappelle **A. Lefebvre** : « Cette voie verte cycliste, fait la jonction depuis la gare de Saint Servais jusqu'en Flandres et de l'autre côté vers la gare de Jambes et la vallée de la Meuse. »

Des synergies pour servir un projet ambitieux. Ambitieux par sa taille (quartier), sa situation en hyper centre-ville, ses enjeux d'intérêt public et privé, sa complexité organisationnelle, sa visée durable et innovante, son investissement financier, et enfin, soumis à l'épreuve d'un contexte réglementaire contraignant et d'un cadre politique instable, la seconde clé de la réussite repose sur les synergies portées par des PPP exemplaires.

C'est ce qu'explique **L. Vrijdaghs** : « En tant que propriétaire du site des Casernes et des immeubles/entrepôts (aujourd'hui démolis), la requalification de cet espace constitue un exemple de PPP et de dialogue. »

Pourquoi ?

D'abord, parce qu'il a fallu nous entendre entre nous (au sein de l'Administration), c'est-à-dire entre la Régie et la Ville, sachant que nous privilégions l'intérêt des citoyens – dans ce cas la Ville – dans l'acquisition d'un bien fédéral.

Ensuite, s'agissant plus précisément de la partie 'Palais de Justice', les négociations avec



le privé relèvent d'un PPP sous la forme d'un marché de promotion de travaux. Les offres ont été reçues en juillet 2019, leur analyse est achevée et le marché sera attribué d'ici janvier 2020 pour un montant estimé à 85 millions€ (coût de construction). Le coût total de l'investissement (études préliminaires incluses) est de 110 millions€.

Enfin, parce que le site des Casernes présente une pollution historique connue mais mal évaluée : c'est à La Régie (propriétaire) d'en assumer la dépollution »

PPP+P : PASSERELLE POUR PARTENARIATS

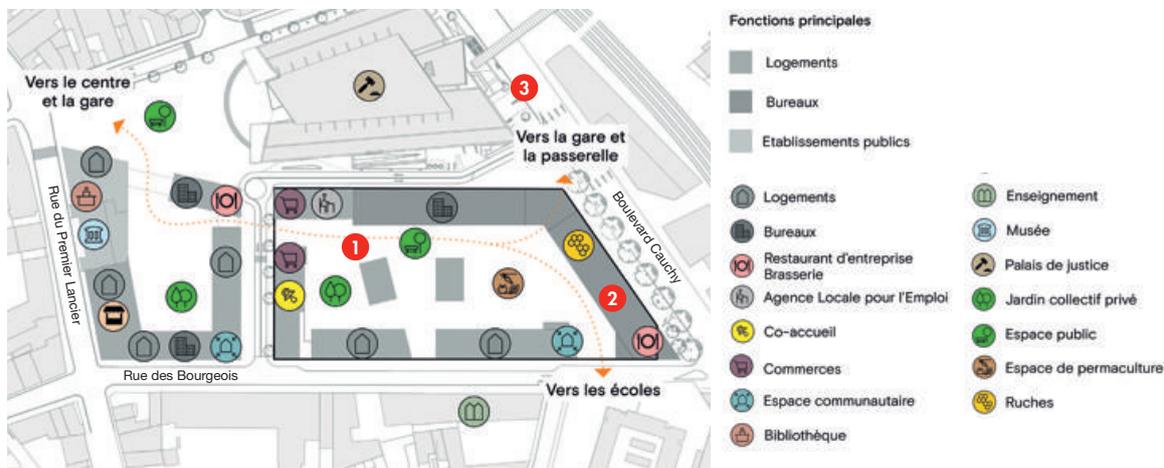
Q. : D'autres sites namurois feront-ils prochainement l'objet d'une requalification similaire ?

M. Prévot : « À moindre échelle, tout le quartier périphérique de la gare (square Leopold, site de la 'Courgette', etc.) suit un processus de requalification similaire. Globalement, c'est l'ensemble nord de 'La Corbeille' – l'hyper cœur historique de la Ville, entre la gare et la Meuse – qui vit actuellement une transformation. Parallèlement, il existe des réflexions quant à Salzennes ainsi que des considérations face aux poches foncières situées sur le Plateau d'Erpent. Acter ce renouveau urbanistique demande une méthode (dialogue et partenariat) ET des projets de qualité. Namur est une ville historique, une ville de patrimoine. Si nous veillons à ce qu'elle soit bien ancrée dans le 21^e siècle, nous souhaitons aussi lui conserver son charme et sa cohérence. »

A cet égard, le principe du PPP qui régit le programme 'Cœur de Ville' de Thomas & Piron Bâtiment s'élargit à une quatrième dimension de Passerelle. Cette dernière, physiquement présente dans le développement (voir article 'Les Casernes retour au civil'), doit aussi être perçue comme le symbole d'une collaboration entre acteurs, opérateurs, pouvoirs publics et population.

« LES CASERNES RETOURNENT AU CIVIL »

CONTEXTE ET DÉVELOPPEMENTS



Initiée en 2012 par la Ville de Namur, le projet de réhabilitation du site des 'Casernes' (nord de la Corbeille Namuroise) porte sur un espace total de 4,19 ha. Cet espace, schématiquement divisé entre Nord et Sud, est occupé par :

Sur la partie Nord

- Un espace constructible où sera érigé le nouveau Palais de Justice (1,3 ha)
- Trois tours de bureaux d'AG Real Estate (occupées par SPF Finances) où sera construit le développement mixte AGRE (1,7 ha).

Sur la partie Sud

- L'ASBL Musée africain et un parking (1,19 ha) où sera construit le programme 'Cœur de Ville' (1,19 ha).

VISION POLITIQUE :

REVITALISATION URBAINE

La finalité du projet – inscrite dans le principe de 'reconstruire la ville sur la ville' - consiste à recoudre le tissu urbain à l'aide d'un programme urbanistique et architectural diversifié (mixité fonctionnelle et sociale). Ce programme est lui-même partie prenante d'un projet plus vaste de redynamisation urbaine reprenant l'ensemble du morceau de la Ville situé au Nord de la Corbeille.

Localisation stratégique et synergies

Par sa localisation, le site des 'Casernes' dispose de plusieurs avantages majeurs, dont celui de l'accessibilité/mobilité, concrétisés par :

- Une situation en centre-ville à la croisée de 4 quartiers (Herbatte, Saint-Nico-

las, Célestines/Pépin et l'axe Rogier/Dewez/Delvaux)

- Une proximité des gares de bus et de trains et des grands boulevards ceinturant le centre-ville

Parallèlement, cette réhabilitation est complétée par une synergie qui implique plusieurs pouvoirs publics à proximité du site :

- La Communauté Wallonie-Bruxelles : pôle scolaire avec l'école Albert Jacquard
- La Ville de Namur : construction d'un conservatoire de musique et d'un auditorium de 800 places

3 PROGRAMMES POUR 3 OPERATEURS

Achevés entre 2022 et 2025, trois programmes, développés par trois opérateurs recomposeront et animeront l'intégralité du site. Ces trois programmes sont :

- **'Cœur de Ville'** : Développé par la société Cœur de Ville, construit par Thomas & Piron Bâtiment et signé par les bureaux d'architectes DDS+, l'Atelier de l'Arbre d'Or et Qbrik.

- **Ensemble Mixte 'AGRE - 3 Tours Finances'** (occupé par le SFP Finance) : Les 3 tours seront démolies et laisseront place à la reconstruction d'un ensemble mixte comprenant bureaux, logements et services. Ce nouvel ensemble est développé par AG Real Estate (actuel propriétaire des 3 tours) et signé par DDS+ en association avec Architectes Associés+.

- **'Palais de Justice'** : Développé par la Régie des Bâtiments et signé par le Bureau d'études multidisciplinaire : Société momentanée AdP2 (AUPA – CERAU – Atelier d'Architecture de Genvat – Bgroup - GREISCH)





1 'CŒUR DE VILLE'

Développeur - Constructeur :

Cœur de Ville - Thomas & Piron Bâtiment

Maitre d'Ouvrage des Bâtiments publics :

Régie Foncière de la Ville de Namur

Architectes : DDS+ , Atelier de l'Arbre d'Or,
Qbrik et Eole (paysagiste)

Superficie du site : 1,19 ha

Le projet « Cœur de ville » de Thomas & Piron Bâtiment (*) – essentiellement situé sur la partie Sud du site - repose sur un partenariat public-privé (PPP) avec la Régie foncière de la Ville de Namur (**). Son objectif est de recréer un nouvel îlot à taille de quartier, composé de logements, de services, d'un commerce alimentaire, d'une bibliothèque communale, d'une brasserie, d'un parc et d'un parking en sous-sol dont 2/3 rotatif, le tout encadrant l'ancien corps de garde du 19^e siècle où est installé le musée africain.

Ainsi, le projet (budget: 55M€ - Livraison: 2022) prévoit:

- De nouveaux logements (PEB classe A voire B): entre 120 et 140 appartements ou équivalents services pour une superficie de +/- 12.000 m²

- Un grand espace public (3.500 m²) sous la forme d'un parc biodiversifié (essences végétales) et 'genré'. En collaboration avec l'asbl Garantie, l'aménagement de l'espace public a fait l'objet d'une attention particulière quant à l'intégration du genre (éclairage, revêtement de sol, mobilier confortable, toilettes publiques accessibles via le parc, fontaine d'eau potable, etc.). Cette esplanade publique en pleine terre occupe une place prédominante sur le site
- Un jardin au cœur des logements
- Une bibliothèque communale, élément rayonnant du quartier (2.000 m²)
- Une brasserie, lieu de rencontre (355 m²)
- Une halle ou magasin de produits alimentaires de circuit court 'Al Ferme' (800 m²)
- Des espaces pour les métiers connexes au Palais de Justice (1.500 m²)
- Un parking (+/- 400 places dont +/- 130 privées et +/- 270 payantes, accessibles au public)

En toiture, un pôle 'agriculture urbaine' avec jardins et potagers collectifs prendra place et pourra alimenter la halle « Al Ferme ».

Le concept 'durable' qui sous-tend l'ensemble du développement englobe par ailleurs des voitures partagées, un parking vélo, des panneaux solaires thermiques (eau chaude) et photovoltaïques (électricité), un système de récupération des eaux de pluies, etc.

(*) Retenu au terme d'un concours DBF (Design/Build/Finance = Dessiner/Bâtir/Financer).

(**) Cette dernière finance notamment les parties publiques (musée et bibliothèque) du projet global.



Potager collectif.
Plan réalisé par les étudiants
Design Permaculture ferme Desnié

2 'CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE MIXTE (AGRE – 3 TOURS FINANCES)'

Développeur : AG Real Estate
Architectes : DDS+ (leader), Architectes Associés et Atelier Eole (paysagiste)
Superficie du site : 1,7 ha

Sis dans la partie Nord du site, les trois bâtiments tertiaires sont aujourd'hui occupés par le Ministère des Finances. Construits dans les années '70, ils ne correspondent

plus aux normes d'occupation de l'espace ni à celles de la performance énergétique. En conséquence, le propriétaire (AG Real Estate) a décidé de profiter de la transformation profonde du quartier pour bâtir du neuf. En clair, le projet porte sur la démolition des 3 tours actuelles (***) et la reconstruction de logements (159 appartements), de bureaux, d'un espace public, d'un potager collectif et d'un espace Horeca. La superficie totale de cet ensemble sera de 48.997 m² (36.000 m² hors sol).

(***) L'État belge (SPF Finances) loue ces bâtiments au groupe AG Real Estate. Le bail se termine en 2021. À terme, les fonctionnaires pourraient donc déménager sauf si l'État fédéral trouve un accord avec le propriétaire pour s'installer dans les futurs bâtiments.



3 'PALAIS DE JUSTICE'

Maître de l'Ouvrage : Régie des Bâtiments
Conception : Bureau d'études multidisciplinaire : Société momentanée AdP² (AUPA – CERAU – Atelier d'Architecture de Genval – Bgroup – GREISCH)
Superficie du site (voiries incluses) : 1,3 ha

Afin de rassembler sur un seul site les juridictions namuroises actuellement éparpillées entre différents bâtiments devenus obsolètes, le Gouvernement fédéral a décidé de construire un nouveau Palais de justice. Le marché (promoteur) sera attribué d'ici 2020 pour un budget d'investissement global (études préliminaires comprises) de 110 millions €. Ce dernier proposera une surface nette de 16.000 m² (****). Le futur complexe se présentera sous la forme d'un îlot dont la perspective principale sera dirigée

vers le parc urbain implanté dans l'axe du Palais, assurant ainsi la connexion piétonne avec le centre-ville de Namur.

Cet îlot accueillera, en son centre, la salle des pas perdus qui sera un espace public. L'entrée se fera par une esplanade. Les Cours de justice se situeront de part et d'autre de la salle des pas perdus recouverte par une verrière. Au bout de cette salle, se trouvera la Cour d'assises. Les étages supérieurs rassembleront les bureaux du personnel et des magistrats. Ceux-ci pourront rejoindre les salles d'audience via une circulation privée et sécurisée. Ces salles seront séparées par des patios qui créeront de larges puits de lumière naturelle. Le palais de justice comptera 14 salles d'audience. L'ensemble du projet s'inscrit dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).

Durée des travaux : 2020 -2023



(****) Les futurs occupants du Palais de justice seront la cour d'assises, le tribunal de première instance, le parquet du procureur du Roi, le parquet de la jeunesse, le parquet de police, le tribunal et la cour de travail, l'auditorat de travail, le tribunal de commerce, la justice de paix, le barreau et le corps de sécurité des prisons. Le volet pénal de la division de Dinant de l'arrondissement judiciaire de Namur sera également intégré.

